

# COMMUNE DE SAINT DIVY

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – programme 2015 (Rue des Alouettes, 2<sup>eme</sup> tranche)

#### 1 - MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune de SAINT DIVY  
MAIRIE  
29800 SAINT DIVY  
Tél. : 02 98 20 20 90

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de SAINT DIVY

#### 2 – PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée suivant les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

#### 3 - OBJET DU MARCHÉ

Travaux sur la voirie communale de SAINT DIVY  
Programme 2015 (Rue des Alouettes – 2<sup>e</sup> tranche)

#### 4 – DELAI D'EXECUTION

- 3 mois

#### 5 - OFFRES

a) Date limite de réception des OFFRES : **vendredi 27 mars 2015 à 12h00**

b) Retrait des dossiers de consultation des Entreprises:  
**Demander à réaliser auprès de la mairie par mail (accueil@mairie-saintdivy.fr)**

c) Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :  
MAIRIE  
Tél. : 02 98 20 20 90

#### 6 – RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS DEMANDES

Les certificats, attestations et déclarations visés aux art. 44 à 46 du CMP :

### **Situation juridique - références requises :**

- Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de l'article 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.minefe.gouv.fr> ;
- La forme juridique du candidat ;
- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations de l'article 44
- Certificats de qualification et de classification professionnelles
- Moyens en matériel et en personnel ainsi que des références récentes pour des travaux similaires
- Attestations d'assurances de l'entreprise
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce le cas échéant

### • **Critères de sélection des candidatures**

- Renseignements et justificatifs prévus aux art. 43 à 47 du CMP
- Références en matière de travaux récents de même nature et certifiés par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur les 2 dernières années

### **7 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres des candidats admis à en présenter sera effectué à partir de la pondération des critères suivants :

1. Le prix des prestations : 70%
2. La valeur technique - compétences, références professionnelles, organisation générale, méthodologie et moyens envisagés : 30%

### **8 - DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :**

le **24 février 2015**